



## La mère de ma fille ne veut pas la reprendre

Par **Doodiie971**, le **10/08/2015** à **14:25**

Bonjour, voilà mon problème.

La mère de ma fille a la garde depuis notre séparation en 2007, ma fille est venue habiter avec moi depuis 1 an, cela devait être provisoire le temps que sa maman sorte de sa situation difficile mais aujourd'hui elle refuse de la reprendre.

Quels sont mes droits?

A t-elle le droit de refuser vu qu'il y a un jugement? Merci

Par **Visiteur**, le **10/08/2015** à **15:58**

Bonjour,

même si elle n'a pas le droit... vous comptez faire quoi ? L'obliger à la reprendre ? Cool pour la gamine ! D'habitude les parents se battent pour la garde mais chez vous ils se battent pour ne pas en avoir la garde ! Le soucis est qu'elle peut retourner la situation à son avantage en prétendant que c'est vous qui ne voulez pas lui rendre la gamine !! Je crois qu'il vous faut contacter le JAF pour régulariser cette situation !

Par **Doodiie971**, le **10/08/2015** à **17:48**

Je ne demande pas conseil pour être jugé merci.

Par **Visiteur**, le **11/08/2015** à **08:12**

lisez tout !

Par **Doodiie971**, le **11/08/2015** à **09:12**

Je sais lire merci!

Je me serai bien passé de votre 1ère partie du message mais ai bien pris en compte de la 2ème partie...Merci pour votre aide.